



**LE 5 MAI 2021
WEBINAIRE**

Horaire : 10 h à 12 h

GRATUIT

INSCRIPTION

Date limite : 30 avril 2021

POUR INFORMATION
Mme Sandra Melançon
418 654-0014, poste 227
smelancon@aqcs.ca

POLITIQUE D'ANNULATION

Le remboursement du coût d'inscription sera accordé à la réception d'un avis écrit à smelancon@aqcs.ca cinq jours ouvrables avant le début de l'activité. Dans le cas d'une annulation reçue par courriel après ce délai, le remboursement du coût d'inscription moins des frais administratifs de 50 \$ sera accordé au participant. Si le participant ne peut se conformer à cette politique d'annulation, l'Association se verra dans l'obligation de lui facturer la totalité des frais d'inscription. La substitution de participant est acceptée. L'Association se réserve le droit d'annuler l'activité advenant un nombre insuffisant d'inscriptions. Les personnes inscrites seront alors remboursées.

RESPONSABILITÉS NUMÉRIQUES ET OBLIGATIONS LÉGALES

*Offert par la Commission professionnelle
des technologies de l'information*

Formatrices :

**Stéphanie Thurber, avocate, Cain Lamarre
Mélanie Gagné, avocate, Cain Lamarre**

PRÉSENTATION DES FORMATRICES

Stéphanie Thurber - Titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université de Sherbrooke et d'une maîtrise en droit des technologies de l'information de l'Université de Montréal, Me Stéphanie Thurber a débuté sa carrière en droit des affaires et s'est rapidement intéressée à la propriété intellectuelle et aux technologies, des domaines qui alimentent sa curiosité pour l'innovation, correspondent à ses intérêts artistiques et sa soif de découvrir.

Au quotidien, elle élabore des stratégies pour protéger les droits d'auteur, les marques de commerce, les dessins industriels, les secrets de commerce et les noms de domaine tant au Canada qu'à l'étranger. Sa pratique est également axée sur le droit commercial technologique et les transactions liées, dont l'octroi de licence, le transfert de technologies, les conventions d'hébergement, les contrats de service, les contrats de distribution et les conventions connexes telles que les ententes de confidentialité et de non-concurrence. Enfin, elle conseille et valide, chez ses clients, la protection des renseignements personnels et la vie privée.

Mélanie Gagné - Membre du Barreau depuis 2009, Me Mélanie Gagné possède une expérience hors du commun. En effet, elle a œuvré au sein de la Cour itinérante auprès de communautés criées et inuites. Elle maîtrise le droit criminel, le domaine des pouvoirs et devoirs des agents de la paix et le droit des victimes. En plus d'avoir donné le cours « Pouvoirs et devoirs, Police technology » au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, Me Gagné a été procureure auprès du Directeur des poursuites criminelles et pénales de 2010 à 2020.

Le parcours académique de Me Gagné est tout aussi complet : baccalauréat en Droit à l'UQAM en 2008; École professionnelle du Barreau du Québec en 2009; et formation en ligne ouverte à tous « Le Québec nordique : enjeux, espaces et cultures » en 2017 à l'Université Laval.

Sans surprise, cette ancienne résidente de Kuujuaq se passionne pour la culture autochtone. Elle est également une adepte de l'entraînement fonctionnel. Les causes qui lui tiennent à cœur sont les victimes d'actes criminels et les femmes autochtones.

DESCRIPTION

Avec le déploiement massif de postes dédiés aux élèves engendré par la pandémie, quelles sont nos responsabilités et nos obligations ? Est-ce que nos politiques internes et nos ententes de prêts sont toujours adéquates ? Lors de cet atelier de 90 min des professionnels de la firme, Cain Lamarre nous suggéreront des clauses à insérer dans ces divers documents afin de réduire les risques de litiges. Ils nous présenteront également certaines jurisprudences en lien avec nos responsabilités. De plus, il y aura une foire aux questions afin de répondre à des questions légales d'intérêts généraux.



**Commission professionnelle
Technologies
de l'information**